

AVIS DE COURSE
COUPE DE FRANCE MINIMES COURSE PAR EQUIPE
10 et 11 juillet 2025 – CHERBOURG EN COTENTIN
Autorité Organisatrice (AO) : LIGUE VOILE NORMANDIE / FFVOILE
Grade 4.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV), incluant l'annexe D
- 1.2 les règlements fédéraux.
- 1.3 Un jugement direct sur l'eau sera mis en place, les détails de ce jugement seront définis dans les IC
- 1.4 Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones

2. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles sur le tableau officiel en ligne au plus tard à partir du jeudi 10 juillet.

3. COMMUNICATION (DP)

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable [en cliquant ici](#)
- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 4.1 La régate est ouverte à tous les concurrents sélectionnés et **inscrits** au championnat de France minimes 2025. (cf. admissibilité AC du Championnat de France Minimes)
- 4.2 Une équipe est composée de 6 à 10 concurrents, indépendamment de leur club ou ligue d'appartenance, du genre ainsi que des séries pratiquées.
- 4.3 Les inscriptions en ligne se font à l'adresse suivante :
<https://boutique.lavaguenormande.fr/shop/coupe-de-france-par-equipe>
- 4.4 Les confirmations d'inscriptions des équipes s'effectueront par l'intermédiaire d'un adulte responsable de l'équipe les 08 et 09 juillet.

5. DROITS A PAYER

- 5.1 Les droits d'inscriptions requis sont de 150€ par équipe.

5.2 Une caution de 100 € sera demandée à chaque équipe pour la mise à disposition des bateaux et sera restituée à la fin de l'épreuve.

5.3 Remboursement : En cas de désistement, les concurrents ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'AO, déduction faite des frais de gestion de dossier de 100€ par équipe.

6. PUBLICITE DE L'EPREUVE

[DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7. QUALIFICATIONS ET PHASES FINALES

7.1 La régata se composera de phases qualificatives et de phases finales.

8. FORMAT DE COURSE

8.1 Les matchs se dérouleront en 2 bateaux d'une même équipe contre 2 bateaux d'autre autre équipe sur RS Quest et RS Feva.

8.2 Chaque équipe devra présenter entre 4 et 8 concurrents sur un match (3 à 4 concurrents sur chaque RS Quest, ou 2 concurrents sur chaque RS Feva)

8.3 Les affectations des équipes sur les supports seront déterminées par l'AO et ne pourront pas faire l'objet d'une demande de réparation.

9. PROGRAMME

Mardi 08 et Mercredi 09 juillet.	Confirmation des inscriptions
Jeudi 10 juillet	11h00 – Briefing à terre puis courses à suivre
Vendredi 11 juillet	10h30 – Briefing à terre puis courses à suivre 15h30 – Proclamation des résultats

10. EQUIPEMENT FOURNI PAR L'AUTORITE ORGANISATRICE

10.1 Les bateaux (RS Quest, RS Feva) seront fournis par l'organisateur.

11. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de type construit et précisés dans les IC.

12. SYSTEME de PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour (cf RCV D1.3 Pénalités)

13. CLASSEMENT

13.1 L'épreuve se courra en phase de qualification : Poules et phases finales. Dans l'impossibilité de courir les finales, le classement sera établi en se basant sur les phases de poules.

14. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

14.1 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Tous les bateaux accompagnateurs seront intégrés d'office au dispositif de sécurité du championnat. De ce fait, ils devront se conformer aux consignes de l'AO dans le cadre du suivi de l'épreuve.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

15. PROTECTION DES DONNÉES

15.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

15.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

16. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

17. PRIX

Les 3 premières équipes seront récompensées.

18. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toute information complémentaire, contacter :

FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

17 rue Henri Bocquillon – 75015 – PARIS

Internet : www.ffvoile.fr

Email : eric.dufournier@ffvoile.fr